

# LE PETIT-DUC

LE JOURNAL MENSUEL DES PARENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ORÉE-DU-PARC

## Projet d'embellissement de la cour d'école

Nous avons déposé une demande de subvention au ministère de l'Éducation afin d'obtenir un financement d'une valeur maximale de 50 000\$ pour améliorer les installations dans la cour d'école. L'école a actuellement déposé un plan d'investissement d'environ 14 000\$ en plus de la somme demandée au ministère de l'Éducation. Des propositions d'aménagement de la cour d'école seront proposées au conseil d'établissement dans les prochains mois. Nous vous tiendrons informé des différents processus de consultation et des diverses possibilités d'implication dans ce projet d'envergure.



Photo prise par Mme Gabrielle Forest - orthopédagogue

## La courtoisie, un impératif en ces temps difficiles

Depuis le retour du congé des fêtes, on sent à l'école comme dans la société en général, un épuisement collectif lié aux nombreuses contraintes imposées par la pandémie. Cet épuisement se traduit chez certains individus par une faible tolérance aux autres, aux contraintes ou aux frustrations. Concrètement, dans les dernières semaines, cette irritation collective s'est traduite par des échanges plutôt désagréables entre des membres de l'équipe-école et certains parents. Des mots comme « Fuck you », « Irresponsable », « sans-dessein » ont ponctué plusieurs échanges. Des messages truffés de jugements et d'ironie nous sont également parvenus.

La direction tient à rappeler aux parents que nous tous autant que vous avons la même intention en tête : le bien-être de vos enfants. Nous, tout autant que vous, investissons temps et énergie à favoriser le développement de ces enfants et avons à cœur leur réussite tout autant que leur sécurité. Évidemment, nous pouvons avoir des perceptions différentes sur les manières de faire ou les actions à poser. Puisque l'éducation des enfants est un travail d'équipe, le personnel de l'école sera toujours heureux de pouvoir discuter calmement de certaines situations avec vous...dans la mesure où ces échanges demeurent calmes et courtois EN TOUT TEMPS. En aucun temps nous ne tolérerons un langage agressif ou injurieux envers notre personnel.

Les temps sont difficiles pour tous, dans ces conditions, le maintien des relations courtoises auxquelles nous avons toujours été habitués s'avère un impératif au maintien de notre santé mentale à tous. Prenez soin de vous, prenons soin de nous et maintenons nos échanges courtois et honnêtes en toutes situations. Merci de votre collaboration sur ce point.

## Vaccination à l'école

Le CIUSS de l'ouest de Montréal poursuivra son offre de vaccination chez les enfants âgés de 5 et 12 ans. Comme annoncé préalablement, l'équipe de vaccination se déplacera à l'école de l'Orée-du-Parc le mercredi 2 février. Il est possible d'inscrire votre enfant afin qu'il reçoive sa première ou sa deuxième dose de vaccin contre la COVID. Pour se faire, vous devez vous prendre un rendez-vous sur le site de [Clic santé](https://clicsanté.ca). Notez que la vaccination des élèves sans l'accompagnement d'un parent se tiendra dans l'après-midi alors que la vaccination des enfants accompagnés d'un parent débutera uniquement à partir de 16h.

## Consultation pour le projet éducatif – prise 2

En cohérence aux exigences du ministère de l'Éducation, nous sollicitons à nouveau votre collaboration afin de connaître votre avis sur les services offerts à l'école de votre enfant. Les parents sont des partenaires essentiels à la réussite et c'est à ce titre que nous vous demandons de participer à cette consultation qui nous permettra de mettre en lumière les forces et les défis de l'école de l'Orée-du-Parc et d'enrichir la réflexion autour de notre projet éducatif qui est en construction. Le temps requis pour répondre au questionnaire est d'environ 10 minutes. Soyez assurée que vos réponses demeureront anonymes et confidentielles. Pour tous questionnements ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de la direction à l'adresse courriel : [Direction.EcoleLOree-du-parc@csmb.qc.ca](mailto:Direction.EcoleLOree-du-parc@csmb.qc.ca).

Vous trouverez ci-dessous le lien pour compléter le sondage <https://fr.surveymonkey.com/r/oree-du-parc-parents>

## Prix de la fondation Desjardins pour la musique

Grâce aux Prix Fondation Desjardins pour la réalisation d'un projet motivant auprès des jeunes, 3000\$ seront remis à l'école L'Orée-du-parc afin de réaliser le projet d'une comédie musicale « Le voyage écologique ». Le projet, soumis par notre enseignant de musique, M. Pierre-Luc, a été sélectionné par un comité, des employés ainsi que des membres de Desjardins. La somme gagnée servira à louer du matériel de scène afin d'offrir une expérience hors du commun aux élèves qui y participeront. Plus d'informations à venir...



**Desjardins**  
La Fondation



## Les p'tits rappels de Mme Érika : Bouteilles d'eau et chaussures

Depuis quelque temps, un nombre important d'enfants se présente au secrétariat pour venir chercher un verre de carton pour pouvoir boire de l'eau. Bien qu'exceptionnellement, nous soyons toujours en mesure de dépanner un élève qui aurait oublié sa bouteille, cette option doit demeurer une mesure d'exception. Il est donc important de vous assurer de bien déposer une bouteille d'eau dans le sac de votre enfant afin de lui permettre d'avoir accès à de l'eau fraîche tout au long de sa journée d'école.

Une petite épidémie de souliers oubliés à la maison sévit actuellement à l'école. Afin d'éviter d'engorger le secrétariat le matin et de devoir revenir à l'école porter les chaussures de votre enfant, il est important de s'assurer, particulièrement au retour de la fin de semaine, que les chaussures de vos enfants sont bien dans son sac d'école.

## Bris de service en orthophonie

Pour une deuxième année consécutive, l'école de l'Orée-du-Parc doit organiser ses services à l'élève en l'absence d'une orthophoniste sur place. En effet, notre orthophoniste ayant été affectée à d'autres tâches, le centre de service scolaire est à la recherche d'une nouvelle orthophoniste pour combler les besoins à notre école. La pénurie de personnel scolaire se faisant particulièrement sentir au niveau des orthophonistes, les délais de remplacement peuvent parfois s'avérer importants.

Compte tenu de cette situation, l'école n'est pas en mesure d'offrir de suivis individuels en orthophonie aux élèves ayant déjà obtenu un diagnostic ou une hypothèse diagnostique. Certaines évaluations, jugées prioritaires par l'équipe d'enseignants et de professionnels, pourront être réalisées au Centre d'expertise professionnel du CSSMB (CEP). Ce centre de services œuvrant auprès de l'ensemble des écoles du CSSMB, un nombre limité d'élèves pourront y être évalués chaque année. Chaque dossier est donc analysé par la direction et l'ensemble des intervenants liés à l'élève afin d'établir un ordre de priorisation de nos dossiers.

Entre temps, les différents professionnels de l'école (psychoéducateurs, psychologues, enseignants orthopédagogues et ergothérapeute) s'affairent au mieux à construire et mettre en place des services pour répondre autant que possible aux besoins des élèves.

Nous souhaitons tous ardemment le rétablissement de cet important service à l'école et nous vous tiendrons informé de tout développement dans cette situation.

## Service de garde – Rappels importants

### JOURNÉE PÉDAGOGIQUE À VENIR

Le 11 février prochain, nous aurons la visite de l'Équipe de Takabouger. Les enfants auront la chance de pratiquer plusieurs styles de danse urbaine (Hip-Hop, cardio-danse, danse du monde, etc).

### RELEVÉS FISCAUX

Les relevés fiscaux seront déposés sur le portail parent (Mozaik-portail) durant la semaine du 21 février 2022. Pour consulter votre relevé, vous devez vous connecter à votre compte et cliquer sur la pastille « finance (\$) » et choisir relevés fiscaux. Vous devez être la personne qui a effectué les paiements pour les frais de garde.

<https://portailparents.ca/>

Si vous n'avez pas de compte, vous devez en créer un en utilisant l'adresse courriel qui est inscrit dans le dossier de votre enfant.

**\*\*\* Seul le payeur peut consulter son relevé\*\*\***

### QUESTIONS OU COMMENTAIRES ?

Pour toutes questions ou tous commentaires concernant le service de garde, nous vous prions de vous adresser à la technicienne en service de garde Mme Johanne Sabourin. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514-748-4644 poste 3 ou par courriel [servicedegarde.ecoleprimairelasalle@csmb.qc.ca](mailto:servicedegarde.ecoleprimairelasalle@csmb.qc.ca)

Nous vous invitons également à consulter le guide des règles de fonctionnement du service de garde et de surveillance des dîneurs.

<https://oreeduparc.ecolelasalle.com/wp-content/uploads/2021/09/Regles-de-fonctionnement-SDG-2021-2022.pdf>

## RAPPELS

### *1 000 km – Grand Défi Pierre Lavoie*

Nous avons le plaisir de vous informer que notre enseignant d'éducation physique, M. Alexandre Mathieu, a été sélectionné pour participer l'édition 2022 du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL). Il se joindra à d'autres collègues du centre de services scolaire de Marguerite-Bourgeoys pour relever le défi de parcourir 1 000 km en vélo les 9, 10, 11 et 12 juin prochain. En parallèle du GDPL, plusieurs activités seront organisées à l'école afin de cumuler des cubes énergies et de soutenir M. Alexandre dans cette belle aventure. Pour obtenir plus d'informations sur le GDPL, vous êtes invités à consulter le site internet <https://www.legdpl.com/le-1000-km>.

### *Conseil d'établissement*

La prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement se tiendra le jeudi 10 février en soirée. Si vous souhaitez communiquer avec la présidente du conseil d'établissement, Mme Stéphanie Tonner, vous pouvez le faire en remplissant ce [formulaire](#). L'ordre du jour de la rencontre sera déposé sur le site web de l'école dans la semaine du 7 février.

### *Dates importantes*

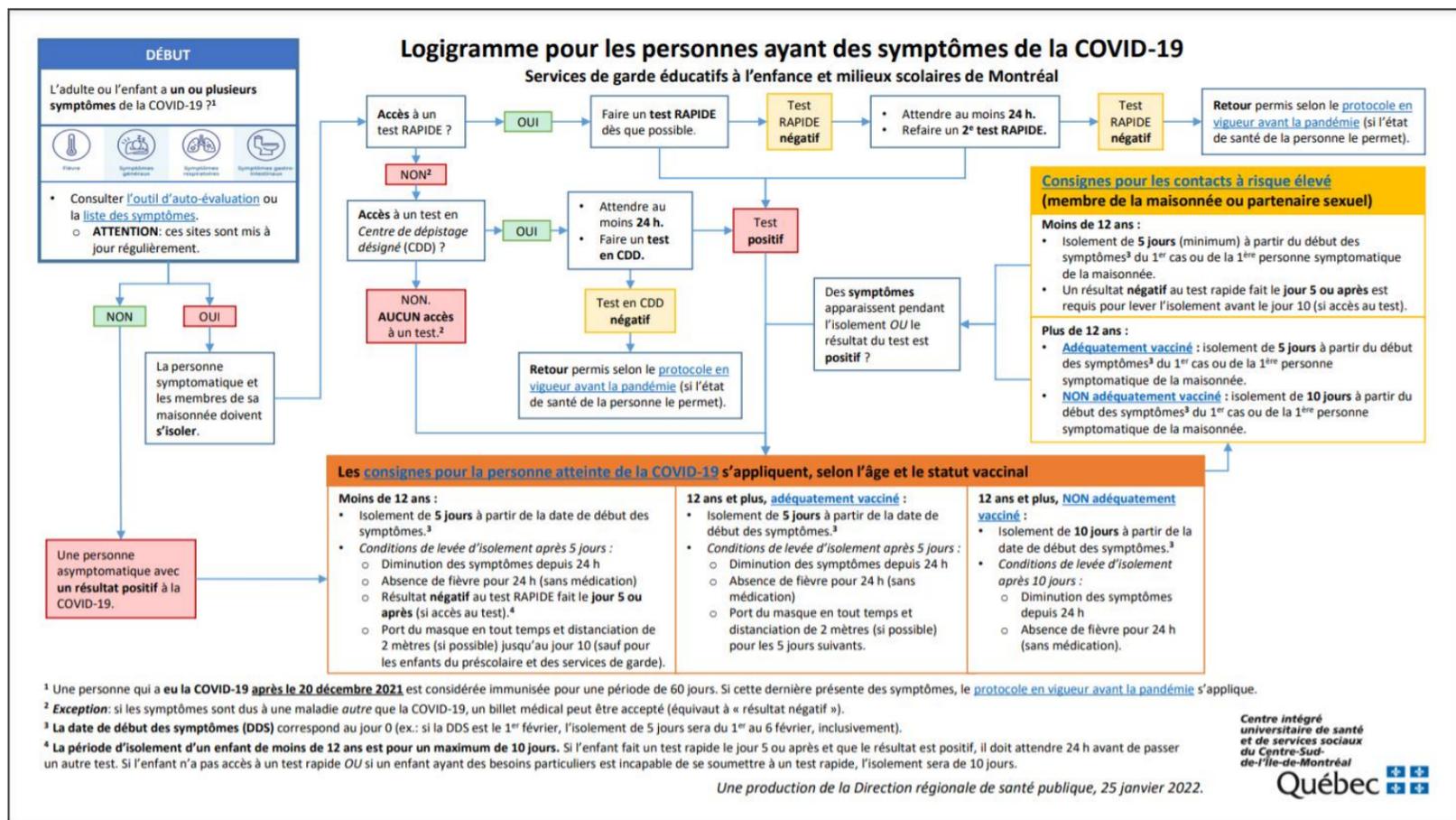
- Remise des bulletins dans la semaine du 7 février
- Rencontres des parents dans la semaine du 7 février
- 11 février : journée pédagogique
- Semaine de relâche du 28 février au 4 mars

### *Activités parascolaires*

Le ministère de l'Éducation vient d'autoriser la reprise des activités parascolaires. Nous sommes à discuter avec les différents partenaires pour poursuivre les activités parascolaires à l'école de manière sécuritaire. Vous recevrez un courriel dans les prochains jours avec plus d'informations concernant les nouvelles modalités.

## Gestion COVID-19 : Les orientations 2022

Après deux ans d’incertitudes, de fermeture de classe et d’enseignement en virtuel, le ministère de l’Éducation et la Santé publique se sont prononcé fermement en début d’année afin de maintenir, autant que possible les services éducatifs offerts dans les établissements scolaires du Québec. Afin de rendre possible cet engagement, la direction de la santé publique de Montréal a fourni aux écoles un logigramme décisionnel leur permettant de gérer les nombreuses situations particulières qui pourraient subvenir dans les écoles. C’est sur ce document que nous nous appuyons lorsque vous communiquez avec nous pour nous informer de l’apparition de symptômes ou si votre enfant développe des symptômes à l’école. Il est important de savoir que ce Logigramme est mis à jour régulièrement par la direction de la santé publique, nous nous assurons donc de consulter la version du jour avant de prendre nos décisions et de vous contacter.



Comme vous pouvez le constater par la complexité du logigramme, la situation n’est pas simple et il est normal qu’à l’occasion nous ayons de la difficulté à trancher dans certains contextes. Nous tenons toutefois à vous dire que le bien-être et la sécurité de tous les enfants et les membres du personnel restent en tout temps notre priorité absolue.

Pendant sa période d’isolement, votre enfant pourra suivre les contenus abordés en classe à travers les plans de travail déposés sur le Classroom de sa classe. Si l’isolement se prolonge au-delà de deux jours, l’enseignant communiquera directement avec votre enfant par courriel pour assurer un suivi scolaire. Ces contacts se feront par la suite aux deux jours jusqu’au retour en classe de votre enfant. L’objectif de cet accompagnement est de limiter l’impact des retraits de classe sur le cheminement scolaire de votre enfant.

Au retour d’une absence liée à la Covid, tous les parents doivent se présenter au secrétariat avec leur enfant afin de signer le formulaire d’attestation de retour en classe. Cette procédure est obligatoire et permet à l’école de valider les conditions de retour avec les parents avant de permettre à un enfant d’accéder à sa classe.

Dans l’école, nous poursuivons nos efforts afin de s’assurer que les mains sont lavées régulièrement et que l’ensemble des élèves portent le masque rigoureusement en tout temps. Les périodes des repas et les retours de récréations sont les moments les plus complexes puisque les élèves retirent et remettent leur masque à ces moments spécifiques. Le personnel procède à des rappels fréquents, mais nous vous encourageons également à discuter avec vos enfants de l’importance du respect de cette mesure pour la protection de tous, tant les élèves que le personnel scolaire.

À ce propos, jusqu’à maintenant, nous arrivons à combler l’absence des membres du personnel sans bris de service majeur auprès de nos élèves. Nous remercions d’ailleurs les employés du service de garde qui sont souvent les premiers à répondre lorsqu’une absence est déclarée à très courte échéance. Cette disponibilité de leur part nous permet d’assurer la présence sur le terrain, en intervention auprès des élèves, de nos éducateurs spécialisés et de notre personnel professionnel.

Nous travaillons tous très fort à mettre en application les recommandations de la santé publique et nous vous remercions de votre collaboration et de votre support dans cette lourde responsabilité qu’assume actuellement le milieu scolaire.